

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de
LIMEUIL



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 22 mai 2014

Nombre de conseillers :	
En exercice : 11	L'an deux mil quatorze, le 22 mai à 20H30,
Présents : 10	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, le Maire.
Votants : 11	Date d'envoi de la convocation : 14 mai 2014
Conseillers présents :	Mrs. HERVE.MARIN. DURAND.BOUSSIQUET. VAN STRIEN. FOUILLET Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO
Conseillers absents :	Dominique RICHARD a donné procuration à Bruno DURAND
Ont donné procuration :	
Secrétaire :	Laurence NINNIN

Points divers de l'ordre du jour

Il est proposé au conseil municipal de traiter les points suivant dans les divers :

- Antargaz
- Convention association des Potiers en Périgord

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 24 avril 2014

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 - Délégué au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans la séance du 24 avril 2014 Madame Laurence NINNIN a été nommée déléguée titulaire au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne. Monsieur Benoît BOUSSIQUET souhaite être délégué à ce syndicat.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Benoît BOUSSIQUET à la place de Mme Laurence NINNIN.

2 - Virements de crédit budget de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget de la commune de la façon suivante :

2111 (achat terrain) - 10 000,00€
2315 (construction) + 10 000,00€

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, vote ces virements de crédit.

3 - Virements de crédit budget du service AEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le Budget du service AEP de la façon suivante :

6541 (admission en non valeur) + 11 346,00€
022 (dépenses imprévues) - 11 346,00€

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, vote ces virements de crédit.

4 - Dons

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un don de l'association Champlancy of Aquitaine d'un montant de 300,00€, et d'un don de l'association Confluence des arts et des savoirs d'un montant de 6 504,30€.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, accepte ces deux dons.

5 - Indemnité perceuteur

Monsieur le Maire précise au conseil municipal les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget aux comptables du trésor, chargés des fonctions de receveurs municipaux, en vertu de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Il propose que le conseil municipal alloue cette indemnité au receveur Municipal de Limeuil.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, décide de continuer d'allouer au taux maximum, à compter de sa mise en place, l'indemnité de conseil et budget au receveur municipal Monsieur Jean-Noël COUSTY.

6 - Nomination d'un délégué

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les projets de changement d'assiette il serait plus avantageux d'effectuer ces acquisitions sous forme d'actes administratifs.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en forme administrative, en vertu de l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales, désigne Monsieur Dominique RICHARD, Maire adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et de vendeur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces affaires.

7 - Remboursement de factures

Madame Nicole HULOT, 3^{ème} adjointe, qui est concernée par cette affaire se retire au moment de délibérer.

Il est présenté au conseil municipal une note de frais d'intermarché d'un montant de 18,00€ pour l'achat que Mme Nicole HULOT a réglé elle-même pour la cérémonie du 8 mai ainsi que les frais de déplacement lorsqu'elle s'est rendue à l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France les 16, 17, et 18 mai à Eguisheim en Alsace pour un montant de 203,21€

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, après en avoir délibéré, décide de rembourser à Mme Nicole HULOT, le montant total de 221,21€ concernant les achats et les frais de déplacement.

8 – Subvention aux associations

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le montant versé aux associations pour l'année 2013 (2535,35€). Il propose de rencontrer les présidents de chaque association avant d'attribuer les subventions. L'attribution des subventions pour l'année 2014 est reportée à la prochaine réunion

9 - Retransmissions par l'association Confluence des Arts et des Savoirs

Madame Laurence NINNIN, 1^{ère} Adjointe informe les membres du conseil municipal que l'organisation des retransmissions « PATELIVE » nécessite une nouvelle convention entre l'association « Confluence des Arts et des Savoirs » et la commune de Limeuil. Dans le cadre de cette convention, l'association a fait 2 propositions de convention. Madame Laurence NINNIN donne lecture. Le conseil municipal souhaite que l'association « Confluence des Arts et des Savoirs » se gère de façon autonome au même titre que les autres associations de la commune et décide de modifier ainsi différents articles de la convention. Monsieur le Maire est mandaté pour en informer la Présidente de l'association.

10 – Branchement Antargaz chez Mr et Mme ORCHARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de raccordement de gaz ont été commandés et réglés par la commune à Antargaz pour le compte de Mr et Mme ORCHARD. Cette procédure n'étant pas légale et ces derniers n'ayant pas reversé à la commune la totalité du coût de ces travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de régulariser cette situation et de demander à Mr et Mme ORCHARD de bien vouloir finir de régler à la commune la totalité du montant de ces travaux.

11 – Convention des potiers en Périgord

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec l'association des Potiers en Périgord pour le marché des potiers qui doit avoir lieu les 26 et 27 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide de supprimer la redevance de 300,00€, il mandate le Maire pour signer cette convention.

12 – Permanences bureau de vote pour les Elections Européennes du 25 mai

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des permanences pour les Elections Européennes du 25 mai.

13 – Histoire sur Limeuil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur David SOUNY dans le cadre de ses recherches sur l'histoire de Limeuil. Monsieur SOUNY a proposé de faire une présentation de ses recherches en septembre. Le montant de cette prestation s'élève à 1 600,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

14 – Coordonnateur pour recensement de la population

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu à la commune de Limeuil en 2015. A cet effet il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, décide de nommer Mme Nicole HULO T coordonnatrice pour ce recensement.

15 – Marchés du dimanche matin et marchés nocturne

Pour l'année 2014, les marchés nocturnes se dérouleront les 29 juin, 6 et 20 juillet et 3, 17 et 24 août. Mrs Alain ALBUCHER et Jean-Yves FAVAREILLE vont se charger de l'organisation, de la mise en place et du nettoyage de ces marchés. Les marchés du dimanche matin se dérouleront du 29 juin jusqu'à la fin août.

Le Maire,

Jean-Claude HERVE

